



Commune de Bellevue

République et Canton de Genève

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de 100'000.- F (TTC) destiné à l'acquisition de panneaux photovoltaïques pour les toits du restaurant et du boulodrome du Centre sportif de la Vigne Blanche

Séance du Conseil municipal du mardi 12 décembre 2023

vu l'objectif de la Confédération helvétique d'atteindre la neutralité carbone en 2050,

vu le Plan directeur de l'énergie 2020-2030 (PDE) du canton de Genève,

vu le Plan directeur communal de l'énergie (PDCoME) en cours de révision,

vu le renouvellement du label Cité de l'énergie Gold en faveur de la Commune de Bellevue,

vu la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de 120'000.- F (TTC) destiné à l'acquisition d'une patinoire d'occasion artificielle mobile d'une surface de 525 m² adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 10 octobre 2023 et approuvée par décision du département des institutions et du numérique le 28 novembre 2023,

vu la volonté des Autorités communales de compenser au mieux les dépenses énergétiques induites par l'exploitation de la nouvelle patinoire par le biais notamment de la production de courant électrique d'origine non-fossile,

vu l'estimation du cadastre solaire du Grand Genève,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité lors de sa séance conjointe avec la commission Aménagement du mardi 21 novembre 2023,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration lors de sa séance du mardi 28 novembre 2023,

conformément à l'article 30, al. 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



./.

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 13 oui, c'est l'unanimité

1. d'accepter l'acquisition de panneaux photovoltaïques pour les toits du restaurant et du boulodrome du Centre sportif de la Vigne Blanche,
 2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 100'000.- F (TTC) destiné à cette fin,
 3. de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Bellevue dans le patrimoine administratif,
 4. d'amortir la dépense nette de 100'000.- F (TTC) au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024,
 5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre cette acquisition.
-



A. Bally
**Président-e du
Conseil municipal**